INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 13 mai 2025, à 20 h 00, à la salle du conseil, 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Monsieur Benoit Ricard, district 3
Madame Aryane Boyer, district 4
Monsieur Enock-Robin Turcotte, district 5
Monsieur Joël Ricard, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Charron, maire.

Est présente, madame Nathalie Girard, directrice générale et greffière-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 20 h 00.

25-05R-198 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

25-05R-199 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le document suivant est déposé au conseil :

- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 23 avril 2025.

25-05R-200 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs pour un montant de 879 243,09 $ et en autorise le paiement.

LISTE DES COMPTES À PAYER MAI 2025

CHEQUE FOURNISSEURS 2025 - Lot 3737	MONTANT
Agritex inc.	376,23 $
Bélanger Tremblay Huissiers de justice	94,68 $
Brenntag	3 055,35 $
CISSS de Lanaudière	704,00 $
COOP de solidarité Jardinons	905,32 $
Construction G-Nesis	3 693,54 $
Distribution Sam Dupuis (Amaro)	61,00 $
DEC Enviro	14 048,23 $
Fonds de l'information sur le territoire	540,00 $
Gagnon, Cantin, Lachapelle & associés	1 931,45 $
Remorquage Desormeaux inc.	919,80 $
Débouchage Hydro-Jets inc.	626,62 $
Importel inc.	745,69 $
Impact Canopies Canada inc.	9 784,38 $
Isabelle Line Larouche	270,00 $
Christian Jubinville	500,00 $
Matériaux de construction Harry Rivest & fils inc.	1 300,37 $
Messageries Dynamiques	504,60 $
MC Vitres Teintées	689,85 $
Malette S.E.N.C.R.L	25 527,34 $
Produtech Plus inc.	233,29 $
Princess Auto	91,97 $
J.S Pro du lustre inc.	172,46 $
Repare Eclair inc.	7 835,55 $
Au Sentier de l'érable	7 338,85 $
Shred-it	1 582,72 $
Société d'ornithologie de Lanaudière	500,00 $
Horteco Société d'Horticulture et d'Écologie de Sainte-Julienne	1 500,00 $
Auto pièces tracteur 125	1 560,51 $
L'union des employés et employées de service section 800	2 160,71 $
Les industries Usifab Rawdon inc.	56 337,75 $
Uline Canada Corporation	7 758,84 $
Alarme & Sécurité P.M inc.	4 122,00 $
Martech inc.	1 413,06 $
Villemaire Pneus et Mécanique inc.	102,33 $
L'ami du bucheron	494,38 $
Radiateurs La Plaine inc.	155,22 $
Amélie Marcotte	47,48 $
Audrey Ferrari	222,48 $
Benoit Charbonneau	93,15 $
Camille Boivin	35,44 $
Carole-Anne Marcoux	84,00 $
Caroline Alarie	189,70 $

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

Carolyne Bonneau	216,48 $
Catherine Beausoleil- Carignan	26,00 $
Danielle Lavigueur	94,85 $
Emilie Petrin	183,10 $
Emy Léveillé	96,75 $
Eugénie Ouellet	90,00 $
François St-Louis	53,82 $
Geneviève Boudreau	114,21 $
Immo Mercier Harton inc.	1 200,00 $
Johanne Girouard	1 200,00 $
Julie Touzin	45,00 $
Karine Legault	42,00 $
Mario Gaudet	100,00 $
Maxime Pichette	243,48 $
Mylène Nadon	84,00 $
Noah Rivet	250,00 $
Phébée Conroy	250,00 $
Samuelle Cyr	121,74 $
Tania Lacroix	152,64 $
Total:	**164 874,41 $**

TRANSPHERE

2025 - Lot 3738

ACE Arthur Rivest inc.	2 812,57 $
Ascenseur Mobius	212,70 $
Association des directeurs municipaux du Québec	1 345,20 $
Athom	1 178,49 $
CRSBP des Laurentides inc.	17 246,25 $
Brandt	4 161,70 $
Blanko	718,59 $
CDTEC Calibration inc.	390,92 $
DHC Avocats	4 667,43 $
Systèmes Logistiques GLS Canada	198,00 $
Les emballages Ralik	2 113,78 $
Joliette Hydraulique inc.	333,00 $
Les Entreprises Philippe Denis inc.	79 430,60 $
Les Entreprises Myrroy inc.	68 326,42 $
Excavation Carroll inc.	81 497,90 $
EMRN-Équipement Médical Rive-Nord	209,94 $
Forget inc.	68,56 $
Flip Communications & Stratégies inc.	2 089,10 $
Gaz propane Rainville	41,39 $
Le Groupe Sports-Inter plus	5 030,16 $
Groupe ABS inc.	3 644,37 $
SR2 Groupe Énergies	1 205,16 $
9407-7492 Québec inc.	9 204,70 $
GBI Experts-Conseils inc.	39 838,84 $
Hamster	3 099,36 $
Chaussures Husky Ltée	2 535,03 $
Harnois Énergies inc.	13 972,50 $
H2 Lab	1 699,15 $
Juteau Ruel inc.	1 392,09 $
Koffi Badaku-Kpalley	298,62 $
Kiwi Le centre d'impression	276,53 $
Librairie Lu-Lu	3 722,48 $

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

Antoine Langlois inc.	1 014,13 $
Laser Quantum	4 708,81 $
Les pièces Camion R. Lauzon & Fils	533,23 $
Librairie Martin inc.	2 831,08 $
LCM Électrique inc.	5 597,78 $
Lignes-Fit inc.	45 375,57 $
Médialo inc. (Lexis Média)	879,57 $
Lavage de vitre Beaudry inc.	1 437,19 $
MRC de Montcalm	14 928,83 $
Marché S. Beaulieu inc.	787,99 $
En Mouvement inc.	6 900,00 $
Multicom Communications (Nomade)	160,95 $
Macpek	1 157,80 $
Oxygène Millenair inc.	376,54 $
Ponton Guillot inc.	35 107,74 $
Plombricoleur du Nord	4 800,21 $
Porte de Garage MSK inc.	202,51 $
PG Solutions inc.	3 397,50 $
Les Productions Chose Bine	4 081,63 $
Parallèle 54 Expert-Conseil inc.	8 283,94 $
Benson	1 076,06 $
Québec linge co.	1 559,17 $
Remorques 125	398,65 $
Librairie Renaud-Bray	4 649,20 $
SPCA Lanaudière Basses Laurentides	10 557,78 $
STI- Services en technologie de l'informatique	17 591,19 $
Simexco	1 715,68 $
Sel Frigon inc.	30 424,63 $
Tech-Mix Division Bauval inc.	3 078,45 $
Tenaquip Limited	1 431,93 $
Teris services d'approvisionnement onc.	4 191,79 $
Toilettes Lanaudière	137,97 $
TLA Architectes	6 553,58 $
Univar	4 537,59 $
Décors Véronneau	6 960,51 $
Voxsun Télécom. Inc.	711,05 $
Pompes Villemaire inc.	312,67 $
Wurth Canada Limited	999,41 $
Katty Dupras	81,66 $
David Wisdom	196,70 $
Daniel Laberge Transport inc.	6 139,67 $
EBI Environnement	3 174,36 $
Les Productions Méga-Animation	1 122,00 $
Danielle Desrochers	156,28 $
Équipements Plannord Ltée	763,75 $
Entreprises Malisson inc.	12 241,39 $
Pinard Ford Sainte-Julienne	1 175,30 $
Bélanger Sauvé	13 192,23 $
Bureautique F. Chartier inc.	2 801,06 $
Ciment Lacasse Ltée	2 023,56 $
Autos et Camions Danny Levesque	229,67 $
Daze Neveu Arpenteurs-Géomètres	1 437,19 $
Fertilec Ltée	1 907,40 $
Latendresse Asphalte inc.	3 863,16 $

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

Les sables Fournel & fils inc.	54 656,25 $
Réseau Environnement	908,30 $
Real Huot inc.	707,39 $
Soudure & Usinage Nortin inc.	13 843,43 $
Techno Diesel	1 336,09 $
Total:	**714 368,68 $**
Grand Total	**879 243,09 $**

ADOPTÉE

25-05R-201

ACCEPTATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste des chèques émis, des déboursés directs et des salaires payés au cours du mois de mai et totalisant un montant de 1 112 222,84 $.

LISTE DES CHÈQUES ÉMIS SÉANCE MAI 2025

#CHÈQUE	FOURNISSEURS	MONTANT
67074	9177-7771 Québec inc.	884,47 $
67075	Audrey Bergeron	1 200,00 $
67077	Johanne Crochetière	718,78 $
67078	Marcel Parent	1 200,00 $
67079	9287-8107 Québec inc.	1 200,00 $
67080	Association Carrefour Famille Montcalm	275,00 $
67081	Festival Acadien de la Nouvelle-Acadie	1 125,00 $
67082	La Sinfonia de Lanaudière	11 210,06 $
67083	Société de l'assurance automobile du Québec	180,00 $
67084	Ministre des Finances	665,71 $
67085	Carole-Anne Marcoux	1 200,00 $
	Total:	**19 859,02 $**

ACCÈS D

#CHÈQUE	FOURNISSEURS	MONTANT
4430	Desjardins, Assurances, Secteur épargne-retraite collectives	2 622,45 $
4431	Fonds de solidarité FTQ	8 296,96 $
4432	Ministre du revenu du Québec	52 167,53 $
4433	Receveur général du Canada	21 196,80 $
4434	CNESST	1 161,18 $
4435	Desjardins	58,16 $
4436	Accéo Transphère	102,61 $
4437	LBC Capital	204,66 $
4438	Desjardins, Assurances, Secteur épargne-retraite collectives	37 368,95 $
4439	It Cloud Solutions	554,12 $
4440	Pitney Bowes	641,77 $
4441	Vidéotron Ltée	693,43 $
4442	Hydro-Québec	12 973,29 $
4443	Bell Canada	691,59 $

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

4445	LBC Capital	97,73 $
4446	Desjardins	180,51 $
4447	Visa Desjardins	6 660,23 $
4448	Global Payments	1 286,86 $
4449	Global Payments	3 738,06 $
4450	Global Payments	6 547,18 $
4451	Global Payments	21 516,24 $
4452	Pitney Bowes	641,77 $
4453	Carra	1 512,02 $
4454	Desjardins, Assurances, Secteur épargne-retraite collectives	2 622,46 $
4455	Fonds de solidarité FTQ	9 312,64 $
4456	SSQ Groupe Financier/ Société d'assurance-vie inc.	6 451,29 $
4457	Ministre du revenu du Québec	56 420,54 $
4458	Receveur général du Canada	22 967,59 $
4459	LBC Capital	444,95 $
4460	Foss National Leasing	4 341,91 $
4461	Hydro-Québec	8 560,57 $
4462	Vidéotron Ltée	230,98 $
4463	Pitney Bowes	7 111,94 $
4464	Bell Canada	215,41 $
4465	Télus	2 599,47 $
4466	Global Payments	6 385,46 $
4467	Desjardins	208,12 $
4468	Desjardins, Assurances, Secteur épargne-retraite collectives	3 049,39 $
4469	Fonds de solidarité FTQ	10 650,19 $
4470	Ministre du revenu du Québec	63 321,10 $
4471	Receveur général du Canada	26 495,48 $
		Total: 412 303,59 $

	TRANSFÈRE ACCÉO	MONTANT
S5388	Berger-Levrault Canada inc.	6 889,30 $
S5390	Généreux Construction inc.	73 036,69 $
S5391	Harnois Énergies inc.	15 083,45 $
S5392	Groupe Colas Québec	238 652,26 $
S5393	9407-7492 Québec inc.	9 204,70 $
S5395	Les Entreprises Philippe Denis inc.	16 757,15 $
	Total:	**359 623,55 $**

Paie no 08-2025: du 23-03-2025 au 05-04-2025		**98 805,12 $**
	Élus	7 972,34 $
	Cols Bleus	29 781,64 $
	Etudiants	833,79 $
	Cols Blancs	25 022,13 $
	Cadres	35 195,22 $

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

Paie no 09-2025: du 06-04-2025 au 19-04-2025	**106 685,83 $**
Élus	6 923,95 $
Cols Bleus	36 565,82 $
Etudiants	721,84 $
Cols Blancs	25 390,50 $
Cadres	37 083,72 $

Paie no 10-2025: du 20-04-2025 au 03-05-2025	**114 945,73 $**
Élus	6 467,60 $
Cols Bleus	39 654,59 $
Etudiants	631,75 $
Cols Blancs	25 065,94 $
Cadres	43 125,85 $

Grand total : **1 112 222,84 $**

ADOPTÉE

25-05R-202 **ÉLECTIONS 2025**

CONSIDÉRANT la tenue d'une élection générale le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 278.1 LERM, la municipalité a constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder à l'achat de matériel et de fournitures pour la tenue de scrutin;

CONSIDÉRANT QU' il peut également s'avérer utile d'octroyer des mandats de services professionnels ou autre;

CONSIDÉRANT l'embauche du personnel nécessaire à la tenue de cette élection;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'offrir un salaire adéquat pour s'assurer de la qualité du personnel embauché;

CONSIDÉRANT la recommandation salariale déposée par la présidente d'élection;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la présidente d'élection à procéder à toutes les dépenses requises pour la tenue de l'élection générale incluant la fourniture, la location et l'embauche du personnel nécessaire;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

QUE la présidente d'élection soit également autorisée à signer les contrats de service professionnels le cas échéant;

QUE cette dépense soit défrayée par le fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE le conseil adopte la grille de rémunération ci-jointe :

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL
Élections 2025

PRÉSIDENTE D'ÉLECTION	
Jour du scrutin	925,00 $
Vote par anticipation	760,00 $
Liste électorale dressée et révisée	0,60 $ par électeur
Aucune liste dressée mais liste existante révisée	0,27 $ par électeur
Secrétaire d'élection	85 % du salaire du président
Adjoint au président d'élection	80 % du salaire du président
Scrutateur	20,50 $ / heure
Secrétaire - bureau de vote et accueil	20,00 $ / heure
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	20,00 $ / heure
Membre ou secrétaire de la commission de révision	24,04 $ / heure
Président et membre de la table de vérification	18,50 $ / heure
Employé temporaire	27,00 $ / heure
TRÉSORIÈRE	
Pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant	225 $ + 1,5% des dépenses électorales déclarées au rapport
Pour le rapport de dépenses électoral d'un parti autorisé\candidat	60 $ / candidat + 1.5% des dépenses électorales déclarées au rapport
Pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant	115,00 $
Pour chaque rapport financier d'un parti autorisé	230,00 $
Pour chaque candidat indépendant autorisé	115,00 $
Pour chaque candidat d'un parti autorisé	40,00 $

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

25-05R-203

LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité Régionale de Comté a, par règlement, fixé la vente des immeubles à défaut de paiement de taxes au mois de septembre;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 1022 du *Code municipal du Québec*, la greffière-trésorière de la Municipalité locale doit préparer au cours du quatrième mois précédent le mois fixé pour cette vente, un état mentionnant dans autant de colonnes distinctes:

1° les noms et états de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, tel qu'indiqué au rôle d'évaluation, s'ils y sont entrés;

2° le montant de toutes taxes municipales restant dues à la municipalité, par chacune de ces personnes ou par des personnes inconnues;

3° le montant des taxes municipales dues par chacune de ces personnes aux officiers de la municipalité;

4° le montant des taxes scolaires dues par chacune de ces personnes, jusqu'à la confection de cet état, si un état des arrérages a été remis à temps au bureau de la municipalité, par le directeur général du centre de services scolaire ou de la commission scolaire concernée;

5° les frais de perception dus par ces personnes;

6° la désignation de tous biens-fonds assujettis au paiement des taxes mentionnées dans cet état;

7° le montant total des taxes et des frais affectant ces biens-fonds, pour des fins municipales ou scolaires;

8° tout autre renseignement requis par le conseil et toute remarque jugée opportune.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE cet état doit être soumis au conseil et approuvé par ce dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution;

QUE le conseil :

- Approuve la liste des personnes endettées envers la Municipalité telle que soumise au conseil conformément à l'article 1022 du *Code municipal du Québec*;

- Autorise la directrice générale et greffière-trésorière à acheminer certains dossiers de contribuables endettés envers la Municipalité qu'elle jugera appropriée à la MRC de Montcalm, conformément à la liste jointe dressée, et datée du 13 mai 2025, faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici tout au long reproduite, afin que cette dernière procède le 11 septembre 2025 à la vente pour non-paiement de taxes en cas de non-règlement du dossier;

- Autorise la directrice générale adjointe, d'ici l'envoi à la MRC, à retirer de la liste des personnes endettées, tout dossier dont le propriétaire aurait payé les taxes dues avant l'échéance prévue dans la lettre de rappel;

- Désigne madame Carol Foley, directrice générale adjointe, à agir pour et au nom de la Municipalité, selon les besoins de la Municipalité, et le cas échéant, à enchérir à partir du montant des arriérés dus à la municipalité et aux commissions scolaires pour acquérir tout immeuble situé sur son territoire.

ADOPTÉE

25-05R-204

AVIS DE RÉVISION PÉRIODIQUE - COOPÉRATIVE DE SERVICES MULTIPLES DE LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le 2 novembre 2015, la Commission municipale du Québec a accordé à l'organisme Coopérative de services multiples de Lanaudière, une reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée dans l'immeuble situé au 1317, chemin du Gouvernement à Sainte-Julienne;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit la révision périodique d'une telle reconnaissance, et ce, à tous les neuf (9) ans;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec demande à la Municipalité de se prononcer et qu'une résolution soit adoptée à cet effet;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil :

- Reconnait la Coopérative de services multiples de Lanaudière comme un organisme à but non lucratif (OBNL) de la Municipalité;

- Ne s'oppose pas à la demande de l'organisme concernant sa reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières de l'immeuble situé au 1317, chemin du Gouvernement à Sainte-Julienne.

ADOPTÉE

25-05R-205

ADHÉSION À L'AGENCE DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière a transmis sa demande d'invitation à devenir membre de l'Agence pour l'année financière 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE cet agence favorise les saines pratiques forestières en accompagnant les propriétaires privés de boisé dans leur choix d'aménagement et dans la réalisation de leur travaux grâce à des incitatifs financiers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire favoriser les saines pratiques forestières dans les nombreux secteurs de conservation sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Julienne à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et conséquemment autorise le paiement de la cotisation 2025-2026 d'un montant de 100 $;

QUE le conseil nomme le maire, M. Jean-Pierre Charron, à titre de représentant aux Assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

25-05R-206

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets de Lanaudière dans le cadre de La démarche lanaudoise visant l'amélioration des conditions de vie, soutient le projet Diversité Lanaudière porté par Le Néo, qui vise à soutenir les municipalités lanaudoises dans l'intégration et le développement de pratiques inclusives entourant la diversité sexuelle et de genre;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'appuyer les efforts de l'organisme Le Néo, seul organisme lanaudois à offrir des services aux communautés LGBTQ+ dans la région;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence et du Néo dans la tenue de cette journée et d'envoyer un message de soutien et d'ouverture aux communautés LGBTQ+;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts pour l'inclusion des personnes LGBT, une hausse fulgurante de la haine envers les communautés LGBTQ+ est constatée dans la société;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE proclamer le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution ou annotation

25-05R-207

MAI EST LE MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES

CONSIDÉRANT QUE chaque jour, en moyenne douze personnes au pays reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

CONSIDÉRANT QUE la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

CONSIDÉRANT QUE SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la sclérose en plaques;

CONSIDÉRANT QUE les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la maladie de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de sclérose en plaques vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans cette maladie;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER QUE le mois de mai est le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Julienne encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada – Division du Québec.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution ou annotation

25-05R-208

DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA MRC LES MOULINS - OPPOSITION À UN PROJET DE PIPELINE TRANSCANADIEN

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), la Fédération des Municipalités du Québec (FQM), et l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) se sont opposées au projet d'oléoduc Énergie Est en 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet initial de 4 600 km partant de l'Alberta jusqu'au port de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, a été abandonné en 2017 pour des raisons liées aux coûts, au manque d'acceptabilité sociale et aux préoccupations environnementales;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques s'accélèrent, tel que confirmé par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) selon qui l'année 2024 a été la plus chaude jamais enregistré et qui fait état du même constat pour la période des 10 dernières années;

CONSIDÉRANT QU' un projet comme Énergie-Est traverserait 828 cours d'eau et menacerait l'approvisionnement en eau potable de plus de 3 millions de Québécois, dont les résidents de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE des terres agricoles, des boisés, des milieux humides et des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC Les Moulins étaient touchés par le tracé d'Énergie Est;

CONSIDÉRANT QUE la préservation des terres agricoles, des boisés et des cours d'eau est prioritaire pour notre collectivité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont un rôle de premier intervenant en matière de sécurité publique et d'urgence environnementale;

CONSIDÉRANT QUE le Québec a un objectif de réduction de la consommation de pétrole de 40 % d'ici 2030 par rapport à 2013, qu'il s'est engagé, comme la Californie, le Canada et l'Europe, à réduire le nombre de véhicules à essence et à interdire la vente de véhicules neufs à essence en 2035;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la production de pétrole nécessaire pour alimenter le pipeline Énergie Est aurait généré à elle seule 30 millions de tonnes (Mt) de CO2 par année, soit l'équivalent d'ajouter près de 7 millions de véhicules sur les routes;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation du pipeline Énergie Est n'aurait généré que 33 emplois au Québec et apporterait peu de retombés économiques permanentes pour la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU' un projet comme Énergie Est serait dédié à l'exportation et aurait des bénéfices limités à l'échelle locale tout en augmentant les risques environnementaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne s'oppose à un projet de pipeline transcanadien qui traverserait le territoire de la MRC Les Moulins.

QUE copie de la présente résolution soit transmise pour appui aux municipalités locales et MRC de la couronne Nord de Montréal et de Lanaudière.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au chef du Parti libéral du Canada, au chef du Parti Conservateur du Canada, au chef du Nouveau Parti Démocratique du Canada, au chef du Bloc Québécois et à la cheffe du Parti Vert du Canada.

ADOPTÉE

25-05R-209 **CONTRAT D'ENTRETIEN - ASCENSEURS MOBIUS INC.**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien de l'ascenseur situé à l'hôtel de ville au 2450, rue Victoria vient à échéance;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer un nouveau contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise :

1. la directrice générale à signer le contrat d'entretien avec l'entreprise Ascenseurs Mobius inc. pour une période de 3 ans, pour la somme de 2 220,00 $ par année plus les taxes applicables, payable en 12 versements égaux;
2. la directrice des finances à procéder aux paiements.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

25-05R-210

DEMANDE DE RÉAMÉNAGEMENT AU MTQ - INTERSECTION MONTÉE HAMILTON ET ROUTE 337

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 19-04R-117, le conseil désirait effectuer un suivi quant à sa demande initiale faite en 2014 concernant la sécurisation de l'intersection entre la route 337 et la Montée Hamilton déposée auprès Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la problématique de cette intersection a été soulevée à de nombreuses reprises auprès des instances gouvernementales depuis sans que des modifications tangibles ne soient apportées ;

CONSIDÉRANT QUE l'intersection de la route 337 et du rang Hamilton demeure très dangereuse comme en font foi les nombreux accidents qui se produisent à cette intersection ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports est responsable de la sécurité des usagers de la route 337;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports dispose des équipes professionnelles compétentes pour concevoir un aménagement de route fluide et sécuritaire à cette intersection;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil demande au Ministère des Transports du Québec d'effectuer les travaux de reconfiguration de l'intersection entre la route 337 et la Montée Hamilton, travaux jugés nécessaires pour assurer la sécurité des usagers de la route à cet endroit ciblé comme extrêmement dangereux par tous les intervenants.

QUE le conseil demande l'appui des MRC de Montcalm et de Matawinie ainsi que de la ville de Rawdon dans le cadre de ses démarches

QUE copie de cette résolution soit transmise à la direction régionale du Ministère des Transports du Québec, au député provinciale de la circonscription de Rousseau et au Ministre des Transports du Québec.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

25-05R-211

DEMANDE DE RÉDUCTION DE VITESSE AU MTQ - ROUTE 337 (DE LA MONTÉE ST-FRANÇOIS JUSQU'À LA RUE DU HAVRE)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution 23-06R-285 demandant la réduction de la vitesse autorisée sur la route 337 entre la rue du Havre et la montée St-François;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution a été transmise à la direction régionale du MTQ et au député provinciale de la circonscription de Rousseau;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses démarches demeurées vaines ont été entreprises par la Municipalité pour faire réduire la limite de vitesse;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'écoles et la densité de construction dans ce secteur font en sorte que la circulation automobile et les déplacements piéton sont en constante hausse et que leur cohabitation est de plus en plus conflictuelle;

CONSIDÉRANT QUE des projets résidentiels sont actuellement en cours de développement de part et d'autres de la route 337;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entrepris les démarches nécessaires à la mise en place d'une piste multifonctionnelle le long de ce tronçon;

CONSIDÉRANT QUE la limite actuelle de 70 km/h est irrationnellement trop élevée par rapport au caractère urbain et à la densité résidentielle dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial est responsable de la législation déterminant la limite de vitesse sur la route 337;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil prend acte des nombreuses demandes qui ont été déposées par des citoyens, des organismes locaux et des représentants d'école afin d'éviter des accidents tragiques et de rendre les lieux sécuritaires pour nos enfants;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

QUE la municipalité de Sainte-Julienne s'associe aux citoyens et demande au gouvernement du Québec de diminuer la vitesse à 50 km/h sur la route 337 entre la rue du Havre et la montée St-François à Sainte-Julienne;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la direction régionale du MTQ, au député de la circonscription de Rousseau et au Ministre des Transports du Québec.

ADOPTÉE

25-05R-212

PROMESSE BILATÉRALE DE CESSION - LOT 6 605 488

CONSIDÉRANT QUE le Centre de service scolaire des Samares (« CSSS ») doit construire une nouvelle école primaire dans la municipalité de Sainte-Julienne (« Projet »);

CONSIDÉRANT QUE le Projet a fait l'objet d'une annonce gouvernementale et que son ouverture est prévue pour la rentrée 2027;

CONSIDÉRANT QUE le CSSS a besoin d'un terrain pour permettre la construction du Projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est actuellement propriétaire d'un terrain sis en bordure du rang du Cordon, soit le lot 6 605 488;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est disposée à céder ce terrain, à titre gratuit, au CSSS pour la réalisation du Projet;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la cession, à titre gratuit, du lot 6 605 488 au Centre de service scolaire des Samares.

QUE toute taxe sur les produits et services (TPS) et toute taxe de cession du Québec (TVQ) payable dans le cadre de cette transaction sera en sus, lorsqu'applicable, soient à l'entière responsabilité du CSSS.

QUE tous les frais reliés à la réalisation à la transaction dont, notamment, les frais de notaire, la mise à jour du certificat de localisation si requis, les frais d'une étude environnementale (si nécessaire), les taxes (TPS et TVQ) et toutes autres taxes ou impositions, ainsi que les droits de mutation et les frais de publication au bureau de la publicité des droits, soient à la charge du CSSS.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte ou document nécessaire à ladite transaction.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

25-05R-213 **MANDATS BÉLANGER SAUVÉ - COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION**

CONSIDÉRANT les différentes correspondances reçues de la Commission d'accès à l'information;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mandater le cabinet Bélanger Sauvé à titre de procureurs aux dossiers afin de représenter la Municipalité de Sainte-Julienne;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate les procureurs de la Municipalité, le cabinet Bélanger Sauvé, afin de représenter la responsable de l'accès à l'information de la Municipalité de Sainte-Julienne auprès de la Commission d'accès à l'information dans tous les dossiers relatifs aux demandes de madame Ginette Marcoux.

ADOPTÉE

25-05R-214 **EMBAUCHES - HORTICULTURE ET PARCS**

CONSIDÉRANT les besoins de mains d'œuvre en horticulture et dans les parcs pour la réalisation des travaux sous la responsabilité du département;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche de ressources s'avère nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des ressources humaines a procédé à l'affichage des postes suivants pour la saison 2025 :

- Horticultrice étudiante, poste subventionné par Emploi d'été Canada;
- Horticulteur étudiant;
- Préposé aux parcs régulier saisonnier.

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé aux entrevues d'embauche;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise :

1. l'embauche de madame Noémie Théoret à titre d'horticultrice étudiante du 25 mai au 23 août 2025, laquelle réponds aux exigences d'Emploi d'été Canada pour l'aide financière reçue;
2. l'embauche de monsieur Emyl Ouellet à titre d'horticulteur étudiant du 2 juillet au 23 août 2025;
3. la nomination de monsieur Alain Goupil à titre de préposé aux parcs régulier, saisonnier, à compter du 14 mai 2025;

Le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur des cols bleus.

ADOPTÉE

25-05R-215

EMBAUCHES - LOISIRS ET CULTURE

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité d'offrir une surveillance sur ses plateaux;

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir un service complet incluant l'entretien, la mise en place et le nettoyage des plateaux;

CONSIDÉRANT l'affichage des offres d'emploi et les entrevues effectuées;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'embauche de monsieur Éliott Girard à titre de surveillant de plateaux, étudiant, à compter du 26 mai 2025, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur des cols blancs.

QUE le conseil autorise l'embauche de monsieur Jean-François Gaudet à titre de concierge, régulier à temps partiel, à compter du 29 mai 2025, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur des cols bleus.

ADOPTÉE

25-05R-216

MODIFICATION RÉSOLUTION 25-04R-167 - EMBAUCHE ANIMATEURS SERVICE DE GARDE ET ACCOMPAGNATEURS CAMP DE JOUR 2025

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 25-04R-167, le conseil autorisait la directrice générale à procéder à l'embauche d'animatrices et d'animateurs, d'accompagnatrices et d'accompagnateurs pour le camp de jour 2025;

CONSIDÉRANT le désistement d'une accompagnatrice à titre d'occasionnel;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l'ajout d'une candidate pour combler le poste d'accompagnatrice;

CONSIDÉRANT la nouvelle nomenclature des titres;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la modification de la résolution 25-04R-167 et autorise la directrice générale à procéder à l'embauche des personnes suivantes pour le camp de jour 2025 :

<u>Animatrices / Animateurs du service de garde :</u>

Occasionnel :
Chanel d'Odet d'Orsonnen;
Lilianne Girard;

Étudiant :
Danick Rainville;
Ariane Lanoue;
Rémi Poirier;
Éliane Jordens;
Mélodie Dufour;
Abygaelle Martin;
Lysianne Létourneau;
Kelly Giroux.

<u>Accompagnatrices / Accompagnateurs au camp de jour :</u>

Occasionnel :
Léanne Hébert;
Marilyn Rioux;
Sara-Eve Perreault;
Ariel Gagnon;
Mégane Brady;
William Gagnon.

ADOPTÉE

25-05R-217

MODIFICATION DATE DE NOMINATION - CHAUFFEURE/PRÉPOSÉE À LA LOGISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 25-04R-166, le conseil procédait à la nomination de madame Kathy Mireault, à titre de chauffeure/préposée à la logistique à compter du 9 avril 2025;

CONSIDÉRANT QU' il y lieu de modifier la date de nomination;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil nomme madame Kathy Mireault, à titre de chauffeure/préposée à la logistique titulaire de l'OPA, poste régulier à temps partiel, à compter du 28 avril 2025, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur des cols bleus.

ADOPTÉE

25-05R-218 MODIFICATION CONTRAT DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT le désir du conseil de maintenir une équité salariale au sein de ses gestionnaires;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail à intervenir avec madame Marie-Pier Quirouet, notaire à titre de directrice au service du greffe, à compter du 14 mai 2025, lequel contrat remplace à toutes fins que de droit le contrat de travail intervenu entre les parties et adopté par la résolution 21-11R-433.

ADOPTÉE

25-05R-219 RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DEUX-LACS

CONSIDÉRANT QUE suite à la tempête Debby en août dernier, le parc Deux-Lacs a subi de lourds dommages;

CONSIDÉRANT QUE le réaménagement du parc est nécessaire pour des questions de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont disponibles dans le fonds de parcs;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice horticulture et parcs à procéder aux travaux de réaménagement du parc Deux-Lacs pour un montant maximal de 19 000,00 $ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même les sommes prévues au fonds de parcs.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

25-05R-220 **MISE À NIVEAU - CLÔTURES TERRAIN DE BASEBALL**

CONSIDÉRANT l'âge du terrain de baseball ainsi que l'effet du gel/dégel exacerber par l'anneau de glace des années dernières;

CONSIDÉRANT QUE les clôtures du terrain de baseball ont besoin d'entretien pour rendre le terrain optimal;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur des clôtures devant les abris de joueurs doit être augmentée pour des questions de sécurité;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par l'entreprise Clôture MT de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été budgétées;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise les travaux de mise à niveau des clôtures du terrain de baseball pour un montant maximal de 5 000,00 $ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même les sommes prévues au fonds de parcs.

ADOPTÉE

25-05R-221 **RÉSERVOIR À ESSENCE MOBILE**

CONSIDÉRANT les besoins d'avoir un véhicule pick-up muni d'un réservoir à essence afin de ravitailler les véhicules lors des travaux de voirie;

CONSIDÉRANT QUE le réservoir actuel doit être remplacé pour des raisons de sécurité;

CONSIDÉRANT l'estimation reçue de Distribution Mario Pichette;

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été budgétées;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le remplacement du réservoir à essence mobile sur le pick-up pour un montant de 1 638,00 $ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même les sommes prévues au fonds d'immobilisation.

ADOPTÉE

25-05R-222

RÉPARATION DU CHARGEUR SUR ROUE PORTANT LE NUMÉRO D'UNITÉ 91-10

CONSIDÉRANT les besoins au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'usure normale du chargeur sur roue portant le numéro d'unité 91-10 et qu'il s'avère très avantageux de procéder aux réparations requises pour le bon fonctionnement de l'équipement ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le contremaitre à la voirie à procéder aux démarches nécessaires pour la réparation du chargeur sur roue 91-10 auprès de Brandt Laval pour un montant de 24 822,92 $, plus les taxes applicables et le transport.

ADOPTÉE

25-05R-223

OCTROI DE MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - POSTE DE POMPAGE ET CONDUITE DE REFOULEMENT

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 25-03X-148, la Municipalité octroyait un contrat pour des travaux de construction d'un poste de pompage et d'une conduite de refoulement suite à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mandater une firme pour le contrôle de la qualité des matériaux en vue de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de quatre entreprises, lesquelles ont déposé une soumission dans les délais prévus, aux montants suivants :

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

Entreprises	Montants (avant taxes)
Solmatech	16 592,78 $
DEC Enviro inc.	18 280,00 $
Les services EXP inc.	31 535,00 $
Construction & Expertise PG	31 706,00 $

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil octroi le mandat de contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de construction d'un poste de pompage et d'une conduite de refoulement au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Solmatech inc., pour la somme de 16 592,78 $ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission datée du 1er mai 2025.

QUE cette dépense soit financée par le Règlement d'emprunt 1120-24 approuvé en date du 14 novembre 2024 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

25-05R-224

OCTROI DE MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LA RUE CARTIER

CONSIDÉRANT QUE le ponceau traversant la rue Cartier à la hauteur du numéro civique 2317 dû être nettoyé d'urgence après le passage de la tempête Debby à l'été 2024;

CONSIDÉRANT QUE suite à son nettoyage, une évaluation de la structure du ponceau a démontré que ce dernier était fortement endommagé et qu'il devait être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE la capacité du ponceau devra potentiellement être revu à la hausse vu son débordement à l'été 2024;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 9.2 du Règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnelle déposée par la firme GBI pour l'évaluation de la capacité et le remplacement du ponceau cité précédemment ainsi que la surveillance des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate la firme GBI pour l'évaluation de la capacité, le remplacement du ponceau traversant la rue Cartier à la hauteur du numéro civique 2317 et la surveillance des travaux pour un montant de 77 250,00 $ avant les taxes applicables.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution ou annotation

QUE ces travaux soient financés par le règlement d'emprunt à être adopté suite à l'évaluation des coûts du projet.

ADOPTÉE

25-05R-225

OCTROI DE MANDAT - PAVAGE DOMAINE MANSEAU ET RUE JOËL-ST-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à des travaux d'enrobé bitumineux pour le Domaine Manseau et la rue Joël-St-Laurent;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mandater un entrepreneur pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour les travaux mentionnés ci-dessus (appel d'offres #401.110/312);

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises ont déposé une soumission dans les délais prévus;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis sont :

Entreprise	Montant (avant taxes)
Construction & Pavage Généreux	1 105 841,41 $
Pavage J.D. inc.	1 125 635,50 $
Roxboro	1 190 693,63 $
Groupe Colas inc.	1 224 924,75 $
Uniroc Construction	1 898 977,20 $

CONSIDÉRANT la recommandation de Jayson Adam, ingénieur chez GBI, firme mandatée au dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil octroie le contrat pour les travaux d'enrobé bitumineux au Domaine Manseau et sur la rue Joël-St-Laurent au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction & Pavage Généreux inc. au montant de 1 105 841,41 $, plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions de sa soumission datée du 8 mai 2025 ainsi que des documents de l'appel d'offres #401.110/312.

QUE cette dépense soit financée par le Règlement d'emprunt 1136-25 approuvé en date du 23 avril 2025 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

25-05R-226 **OCTROI DE MANDAT - CAMION 6 ROUES (4X4) AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT ET RÉSERVOIR SUR PLATEFORME**

CONSIDÉRANT les besoins aux départements des travaux publics, la Municipalité doit procéder à l'acquisition d'un camion 6 roues motrices (4 x 4) avec équipements de déneigement et réservoir sur plateforme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition du camion mentionné ci-dessus (appel d'offres #401.110/310);

CONSIDÉRANT QU' une seule entreprise a déposé une soumission dans les délais prévus au montant de 383 947,00 $;

CONSIDÉRANT la recommandation de Jean-Philippe Lemire, ingénieur chez Parallèle 54, firme mandatée au dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil octroie le contrat pour l'acquisition d'un camion 6 roues motrices (4 x 4) avec équipements de déneigement et réservoir sur plateforme au soumissionnaire conforme, soit Globocam (Montréal) inc. au montant de 383 947,00 $, plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions de sa soumission ainsi que des documents de l'appel d'offres #401.110/310.

QUE cette dépense soit financée par le Règlement d'emprunt 1137-25 à être approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

25-05R-227 **OCTROI DE MANDAT - APPROVISIONNEMENT DIESEL 2025-2030**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la livraison et l'approvisionnement en diesel pour la période du 15 mai 2025 au 14 mai 2030 (appel d'offres #401.110/313);

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé une soumission dans les délais prévus;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis, consistant en la marge de profit appliqué sur le prix minimal à la rampe de chargement du diesel, avant les taxes, sont les suivants :

Entreprise	Prix unitaire (au litre)
Énergies Sonic inc. (Filgo)	- 0,0951 $
Harnois Énergie	- 0,0920 $

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil octroie et accorde le contrat pour l'approvisionnement en diesel pour la période du 15 mai 2025 au 14 mai 2030 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Énergies Sonic inc. (Filgo), pour une marge de profit de - 0,0951 $/litre, plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions de sa soumission datée du 7 mai 2025 ainsi que des documents de l'appel d'offres #401.110/313.

ADOPTÉE

25-05R-228

DEMANDE D'AVENANT NO1 - SERVICES PROFESSIONNELS - AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 24-09R-377, la Municipalité a octroyé un mandat de services professionnels pour les travaux d'agrandissement du garage municipal à la firme Ponton Guillot inc.;

CONSIDÉRANT la demande d'avenant no 1 de 39 976 $ avant les taxes applicables déposée par Ponton Guillot inc. suite à la modification des plans d'architecture et l'ajout d'un groupe électrogène;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'ajout d'un groupe électrogène prévu à la demande d'avenant n°1 pour un montant de 39 976 $ avant les taxes applicables au mandat initial de services professionnels d'ingénierie pour les travaux d'agrandissement du garage municipal octroyé à la firme Ponton Guillot inc. dans le cadre de la résolution 24-09R-377, le tout conformément à la demande déposée en date du 15 avril 2025.

ADOPTÉE

25-05R-229

LIBÉRATION FINALE DE LA RETENUE - LES EXCAVATIONS MICHEL CHARTIER INC. - REMPLACEMENT DE DEUX PONCEAUX

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 23-06R-292, le conseil a mandaté Les Excavations Michel Chartier inc. pour effectuer le remplacement de deux ponceaux;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés conformément et qu'il y a lieu de procéder à la libération finale de la retenue contractuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la libération finale de la retenue contractuelle, soit le versement d'un montant de 8 485,53 $ incluant les taxes applicables à l'entreprise Les Excavations Michel Chartier inc., conformément à la demande de paiement finale.

ADOPTÉE

25-05R-230

RECOMMANDATION DE PAIEMENT 2 - RECONSTRUCTION RUE LAFLEUR

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 24-11R-488, le conseil a mandaté l'entreprise Groupe Colas Inc. pour la reconstruction de la rue Lafleur suite aux pluies torrentielles qui se sont abattues sur la Municipalité le 9 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés à ce jour totalisent un montant de 227 113,51 $ excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n°2 déposée par Jayson Adam ingénieur et responsable du dossier chez GBI services d'ingénierie;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 8 189,01 $ plus les taxes applicables, à Groupe Colas inc., conformément à la recommandation de paiement n°2, déposée par Jayson Adams ingénieur responsable de projet chez GBI services d'ingénierie.

ADOPTÉE

25-05R-231

ÉTABLISSEMENT DES DROITS DE SERVITUDE - RUE CLAUDE, DOMAINE DES DEUX LACS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du lot 6 438 014 situé sur la rue Claude;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec et Bell Canada doivent y installer les infrastructures électriques et des lignes de télécommunication nécessaires pour desservir le secteur;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU' une servitude notariée en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada sur une partie du lot 6 438 014 est nécessaire à l'implantation du réseau électrique et de ses équipements ainsi qu'aux lignes de télécommunication dans ce secteur;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le passage des réseaux électriques et des différents équipements qui y sont reliés sur une partie du lot 6 438 014 tel que démontré sur le plan d'Hydro-Québec daté du 3 octobre 2024.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte ou document nécessaire à la mise en place de la servitude nécessaire en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada.

ADOPTÉE

25-05R-232

URBANISATION DE LA ROUTE 337 - DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

CONSIDÉRANT QUE toutes les études préliminaires nécessaires à l'implantation d'un projet visant à sécuriser les transports actifs sur la route 337 entre la rue du Havre et la rue Montjoie ont été réalisés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 1 025 000,00$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 512 500,00 $;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière;
- confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme;
- confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur;
- confirme sa participation financière selon les modalités en vigueur;
- reconnait qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- certifie que Jérome Morin, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

25-05R-233 AQUEDUC STE-JULIENNE EN HAUT

CONSIDÉRANT QU' une fuite d'eau est survenue sur le réseau de l'aqueduc de Ste-Julienne-en-Haut;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense était imprévue et non budgétée;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice des finances à procéder aux paiements des factures reliées à la fuite d'eau pour un montant de 2311,62$ plus les taxes applicables auprès des fournisseurs.

QUE cette dépense soit financée par l'excédent affecté à l'aqueduc de Ste-Julienne-en-haut.

ADOPTÉE

25-05R-234 APPROVISIONNEMENT DIESEL

CONSIDÉRANT les besoins en carburant diesel au service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution ou annotation

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le service des travaux publics à procéder à l'achat de diesel pour un montant maximal de 15 000,00 $, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

25-05R-235

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2025-0018 – LOT 4 082 065, ROUTE 337

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée sous le numéro 2025-0018 pour le lot 4 082 065 situé sur la route 337;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la subdivision du lot 4 082 065 afin de céder une partie de lot d'environ 150 m^2 au bénéfice du lot voisin 4 082 064, le tout afin de régulariser la position d'un empiètement d'une remise existante;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 082 064 a une superficie de 849,9 m^2 ;

CONSIDÉRANT QUE la subdivision régulariserait l'empiètement et faciliterait la modification éventuelle du système sanitaire du 3 656, route 337;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE dans les circonstances, la norme réglementaire cause un préjudice sérieux aux demandeurs;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller responsable a invité les personnes intéressées à se faire entendre;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure #2025-0018 telle que déposée.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution ou annotation

25-05R-236 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2025-0019 – LOT 3 440 913, RUE AQUILON**

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée sous le numéro 2025-0019 pour le lot 3 440 913 situé sur la rue Aquilon;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la subdivision du lot 3 440 913 afin de créer deux nouveaux lots qui se verront enclavés;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'opération cadastrale préparé par Pascal Neveu, le 28 février 2025, sous le numéro de minutes 16 276 a été déposé au dossier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas intérêt à permettre la subdivision de nouveaux lots enclavés sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE dans les circonstances, la norme réglementaire ne cause pas un préjudice sérieux aux demandeurs;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller responsable a invité les personnes intéressées à se faire entendre;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil refuse la demande de dérogation mineure #2025-0019 telle que déposée.

ADOPTÉE

25-05R-237 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2025-0020 – 3580, RUE LÉON-LANDRY**

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée sous le numéro 2025-0020 pour l'immeuble situé au 3580 rue Léon-Landry;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la construction d'une résidence unifamiliale jumelée située à 5,14 mètres de la limite de propriété avant secondaire alors que la réglementation exige une marge minimale de 6,10 mètres ;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'impact visuel de la dérogation demandée en ferait une dérogation majeure,

CONSIDÉRANT QUE le lotissement pourrait également être modifié afin de permettre une construction conforme;

CONSIDÉRANT QUE dans les circonstances, la norme réglementaire ne cause pas un préjudice sérieux aux demandeurs;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller responsable a invité les personnes intéressées à se faire entendre;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil refuse la demande de dérogation mineure #2025-0020 telle que déposée.

ADOPTÉE

25-05R-238

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2025-0023 – LOT 6 609 836, RUE DE VINCI

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée sous le numéro 2025-0023 pour le lot 6 609 836 situé sur la rue De Vinci;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'établissement d'un commerce d'hébergement touristique sur un lot de 26 264,2 m^2 alors que le minimum prescrit au règlement pour ce type de commerce dans cette zone est de 30 000 m^2;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur n'a pas exhaustivement détaillé son projet;

CONSIDÉRANT QUE le domaine McGill est un domaine résidentiel qui n'est pas aisément compatible avec l'usage proposé;

CONSIDÉRANT QUE dans les circonstances, la norme réglementaire ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE dans les circonstances, l'impact visuel de la dérogation demandée sur le quartier en ferait une dérogation majeure;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a déposé ses recommandations au conseil;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseiller responsable a invité les personnes intéressées à se faire entendre;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil refuse la demande de dérogation mineure #2025-0023 telle que déposée.

ADOPTÉE

25-05R-239

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2025-0024 – 1490, 2E AVENUE LAC LEMENN

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée sous le numéro 2025-0024 pour l'immeuble situé au 1490 2e avenue du Lac Lemenn;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'utilisation d'acrylique comme matériel de revêtement extérieur alors que l'acrylique ne fait pas partie des matériaux autorisé comme matériel de revêtement extérieur à la réglementation de zonage;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs autres types de revêtement extérieurs sont autorisés dans la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE dans les circonstances, la norme réglementaire ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE dans les circonstances, l'impact visuel de la dérogation demandée en ferait une dérogation majeure;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller responsable a invité les personnes intéressées à se faire entendre;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil refuse la demande de dérogation mineure #2025-0024 telle que déposée.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

25-05R-240 **DEMANDE DE PIIA #2025-0022 – 2350, ROUTE 337**

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2025-0022 pour l'immeuble situé au 2350, route 337;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à refaire les garde-corps et mains courantes situées sur l'entrée avant du bâtiment en retirant les côtés de maçonnerie pour les remplacer par des garde-corps et mains courantes en aluminium gris;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions des gardes corps de 1,5 mètre par 1,2 mètre;

CONSIDÉRANT QUE les garde-corps actuels en maçonnerie sont endommagés de façon importante et doivent être refaits;

CONSIDÉRANT QUE les garde-corps et mains courantes s'intègrent bien au cadre-bâti environnant;

CONSIDÉRANT QUE les critères et objectifs du PIIA sont respectés ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA #2025-0022 telle que déposée.

ADOPTÉE

25-05R-241 **DEMANDE DE PIIA #2025-0025 – 1765, ROUTE 125**

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2025-0025 pour l'immeuble situé au 1765, route 125;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne a été remplacée sans avoir obtenu les autorisations au préalable;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à remplacer une enseigne sur poteau;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la liste de matériaux suivante a été déposée au dossier :

- Boîtier en extrusion d'aluminium peint en noir;
- Format 1,21H 2,44L;
- Façade en acrylique avec lettrage et ou impression,
- Rétro éclairage au DEL;
- Installation sur structure existante.

CONSIDÉRANT QUE le projet d'enseigne proposé ne s'intègre pas adéquatement au cadre-bâti environnant;

CONSIDÉRANT QUE les critères et objectifs du PIIA concernant les enseignes ne sont pas respectés;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil refuse la demande de PIIA #2025-0025 telle que déposée.

ADOPTÉE

25-05R-242

DEMANDE DE PIIA #2025-0026 – PROJET VALONSO - MODÈLE DUNOIS AVEC GARAGE

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2025-0026 pour le projet résidentiel *Le Valonso* situé sur la route 337;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser les plans architecturaux du modèle Dunois avec garage;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux déposés sont les mêmes que ceux déjà approuvés dans le projet par la résolution 23-04R-206;

CONSIDÉRANT QUE la variété architecturale des constructions est un objectif visé par le service de l'urbanisme relativement au projet *le Valonso*;

CONSIDÉRANT QUE le modèle proposé s'intègre adéquatement au cadre-bâti environnant;

CONSIDÉRANT QUE les critères et objectifs du PIIA sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a déposé ses recommandations au conseil;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA #2025-0026 telle que déposée.

ADOPTÉE

25-05R-243

CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS DES LOTS 6 603 064 6 603 074, 6 603 099 À 6 603 109, 6 625 274 À 6 625 299, 6 532 113 À 6 532 118 ET 6 532 144 - PROJET MCGILL

CONSIDÉRANT QU' une demande d'opération cadastrale, préparée par Ève St-Pierre, arpenteur-géomètre, sous la minute numéro 4404 en date du 5 mars 2024, a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire réaliser une opération cadastrale visant à subdiviser les lots afin de débuter le projet de développement McGill;

CONSIDÉRANT QUE conformément au Règlement de lotissement, ce projet d'opération cadastrale est assujetti à la contribution aux fins de parc;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité considère que les lots 6 625 278 et 6 625 279 seraient appropriés pour en faire un parc, un espace vert ou un terrain de jeux;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le projet de lotissement, tel que préparé par Ève St-Pierre, arpenteur-géomètre, sous la minute numéro 4404 en date du 5 mars 2024.

QUE la contribution de 10 % aux fins de parc soit perçue de la façon suivante :

- par la remise des lots 6 625 278 et 6 625 279, d'une superficie de 9 534,8 m^2, représentant une proportion de 1 %;
- la balance en argent, soit la somme de 42 651 $, représentant une proportion de 9 %; le tout avant l'émission du permis de lotissement conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

25-05R-244

CONTRIBUTION AUX FINS DE PARC - FAUBOURG ALTITUDE - ROUTE 125

CONSIDÉRANT QU' une demande d'opération cadastrale, préparée par Ève St-Pierre, arpenteur-géomètre, sous la minute numéro 6069 en date du 13 mai 2025, a été déposée;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la subdivision des lots pour en faire le projet Faubourg Altitude;

CONSIDÉRANT QUE la localisation du projet qui est situé à même le périmètre urbain de la municipalité de Sainte-Julienne et propose un tracé de rue projeté;

CONSIDÉRANT QUE conformément au Règlement de lotissement, ce projet d'opération cadastrale est assujetti à la contribution aux fins de parc;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le projet de lotissement, tel que préparé par Ève St-Pierre, arpenteur-géomètre, sous la minute numéro 6069 en date du 13 mai 2025.

QUE le conseil autorise que tracé de rue projeté sur le lot 6 609 756;

QUE la contribution de 10 % aux fins de parc soit perçue de la façon suivante :

1. par la remise du lot 6 644 685, d'une superficie de 1 510,8 m^2, représentant une proportion de 1,9 %;
2. la balance en argent, soit la somme de 8 407,80 $, représentant une proportion de 8,1 %; le tout avant l'émission du permis de lotissement conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 1138-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°969-18 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET VISANT À EFFECTUER LA CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

Monsieur Claude Rollin donne avis de motion, qu'à une prochaine séance du conseil, il sera soumis pour adoption, le Règlement numéro 1138-25 intitulé « Règlement modifiant le Règlement n°969-18 sur les permis et certificats et visant à effectuer la concordance avec le schéma d'aménagement régional » et dépose le projet de règlement à cet effet.

25-05R-245

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1138-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°969-18 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET VISANT À EFFECTUER LA CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

CONSIDÉRANT QUE l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., A-19.1) autorise toute Municipalité locale à adopter et à modifier toutes dispositions de sa réglementation relativement aux permis et certificats;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne a adopté le Règlement n°969-18, entré en vigueur le 28 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mettre à jour plusieurs dispositions du règlement n°969-18, afin d'effectuer une concordance avec le schéma d'aménagement régional;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le projet de Règlement numéro 1138-25 intitulé « Règlement modifiant le Règlement n°969-18 sur les permis et certificats et visant à effectuer la concordance avec le schéma d'aménagement régional », tel que remis aux membres du conseil, le tout faisant partie intégrante de la présente comme s'il était ici tout au long reproduit, soit déposé.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 1139-25 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 970 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'IMPLANTATION D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE ENTRE LA RUE DU HAVRE ET LA RUE MONTJOIE

Madame Aryane Boyer donne avis de motion, qu'à une prochaine séance du conseil, il sera soumis pour adoption, le Règlement numéro 1139-25 intitulé « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 970 000 $ afin de financer les travaux d'implantation d'une piste multifonctionnelle entre la rue du Havre et la rue Montjoie » et dépose le projet de règlement à cet effet.

25-05R-246

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1139-25 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 970 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'IMPLANTATION D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE ENTRE LA RUE DU HAVRE ET LA RUE MONTJOIE

CONSIDÉRANT QUE des travaux de sécurisation des transports actifs sont nécessaires sur la route 337 entre la rue du Havre et la rue Montjoie;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour le paiement de ces travaux;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'emprunter cette somme conformément à la Loi sur les dettes et emprunts municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ce Règlement ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu du 4e alinéa de l'article 1061 du Code municipal du Québec (ci-après nommé « CM »);

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DR. GÉNÉRAL

No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance lors de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le projet de Règlement numéro 1139-25 intitulé « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 970 000 $ afin de financer les travaux d'implantation d'une piste multifonctionnelle entre la rue du Havre et la rue Montjoie », tel que remis aux membres du conseil, le tout faisant partie intégrante de la présente comme s'il était ici tout au long reproduit, soit déposé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

Madame Hélène St-Amand dépose au conseil, un document relativement à la période de questions lors des séances du conseil.

25-05R-247 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron
Maire

Madame Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière